



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Commission Administrative Paritaire des CATE

18 juin 2019

Compte-rendu

Présents :

EFA-CGC : O. DESCAMPS

UNSA : A. HACHETTE

Administration : F. KOWALSKI, F.EDOUARD-JAHNKE,

Service RH : N. CANTIN, S.FIALEIX

Le 18 juin, s'est tenue la CAP du corps des Cadres Techniques de l'ONF. A cette occasion, nous avons souhaité aborder des points importants liés à la gestion des mobilités.

1/ Approbation du PV de la séance du 26.03.2019

EFA-CGC demande quelques corrections de formes et émet un avis favorable à cette approbation.

2/ Mobilités

Merci de vous référer au lien (ci-dessous) incluant le tableau des mobilités. (EFA-CGC apporte un retour personnalisé aux personnels qui nous avaient demandé un appui et confié leur dossier).

<http://intraforet.onf.fr/dg/drh/gesbc/breves/IF000004598d?pp=1>

Nous constatons, une fois de plus, que la majorité des postes offerts ne sont pas logés ou susceptibles de l'être, ce qui nuit à la mobilité. L'administration nous indique que les logements et bâtiments techniques font l'objet d'un recensement dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI). Cette enquête est en cours dans chaque DT ; elle doit permettre de préciser l'intérêt de chaque bâtiment et clarifier la position de l'établissement sur l'opportunité de proposer des candidatures sur postes logés aux personnels CATE. L'administration évoque également une étude en cours pour l'intégration des sièges des UT dans des « Maisons de Service Public » mutualisées avec d'autres services de l'Etat ou des collectivités. Nous rappelons que l'absence de logement proposé sur des postes de RUT nuit à la mobilité d'une part, mais crée également une réelle iniquité de traitement entre les personnels. L'administration souhaite-t-elle accentuer l'appauvrissement des personnels de ce corps ?

Lors de l'étude des candidatures, nous apprécions la nouvelle fiche détaillée de compte rendu de chacun des entretiens. Malgré tout, nous sommes indignés de constater une très grande majorité d'avis défavorables des structures d'accueil notamment sur le poste de RUT Charente Maritime, sans que des éléments réels d'inaptitude apparaissent dans les différentes candidatures. Il s'agit d'un mauvais signal envoyé par l'administration aux personnels volontaires et motivés à faire mobilité. Par ailleurs, il n'est pas conforme à la volonté de l'établissement de « professionnaliser les recrutements »,

pourtant clairement exprimé lors des négociations GEPEC. Les CAP redeviendraient elles de simples chambres d'enregistrement ?

3/ Nominations

Les 2 TSF nouvellement nommés CATE et contraints à mobilité pourront rester sur leur poste actuel classé A1.

L'administration nous indique qu'elle abandonne la règle qui imposait une mobilité aux TSF promus CATE après 6 ans sur leur poste actuel.

EFA CGC se réjouit du climat studieux et constructif de cette CAP durant laquelle tous les sujets ont pu être abordés avec une réelle volonté d'écoute. Malgré tout, cette seconde CAP nous rappelle de rester vigilants au respect d'une équité de traitements entre les candidatures. EFA CGC reste déterminé à défendre vos droits.

La prochaine CAP CATE aura lieu le 14 novembre 2019.

Vos représentants EFA-CGC à la CAP des CATE :

Olivier DESCAMPS

Dominique DARPHIN